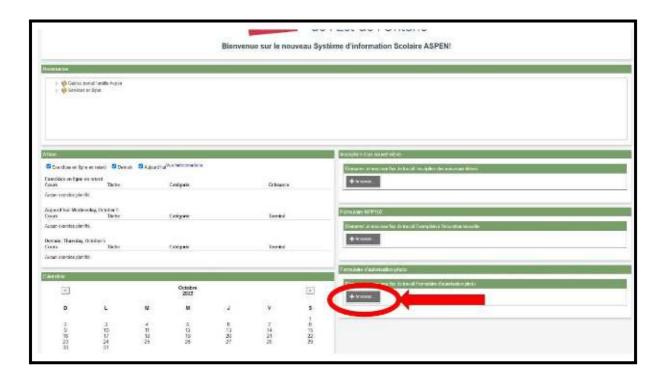
Formulaire de consentement à l'autorisation photographique

*Accès au guide <u>Formulaire de consentement à</u> <u>l'autorisation photographique PDF</u>

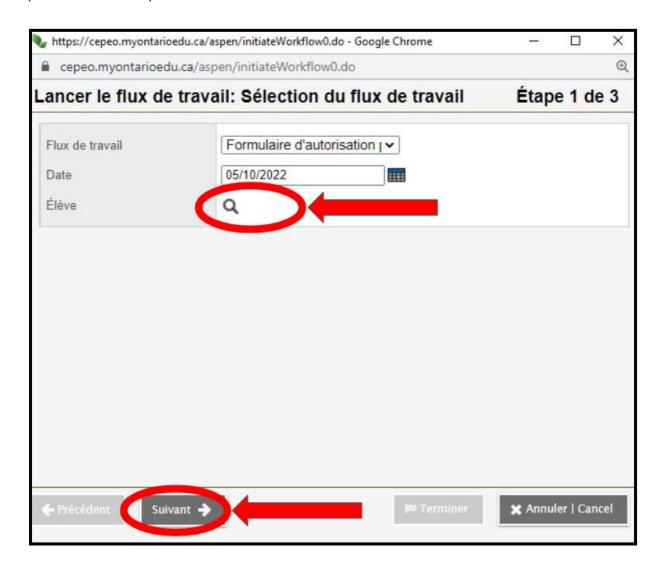
Rappel important: Ceci est un formulaire de consentement à l'autorisation photographique. Lorsque ce formulaire n'est pas rempli par le parent, le tuteur ou la tutrice, l'enfant n'a pas l'autorisation d'être photographié. Si ce formulaire est rempli et que le parent, le tuteur ou la tutrice change d'idée durant l'année, il est possible de retirer l'autorisation (voir Étape 2).

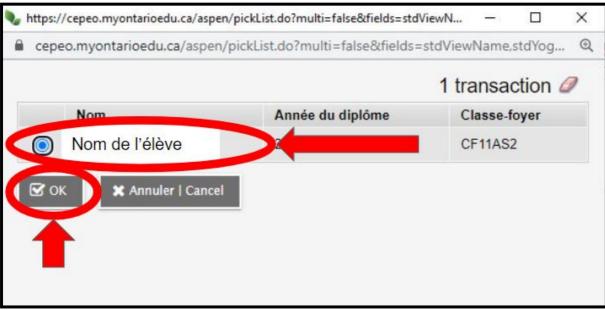
- 1. Comment compléter un formulaire de consentement à l'autorisation photographique
- → Connectez-vous au Portail Famille.
- → Sur la page d'accueil du Portail Famille, cliquez sur le bouton Amorcer le flux de consentement à l'autorisation photo.



Une fenêtre contextuelle de trois étapes s'ouvrira.

<u>Étape 1</u>: À partir de la loupe, choisissez l'enfant dont vous souhaitez renseigner le consentement pour l'autorisation photo et cliquez sur le bouton Suivant.

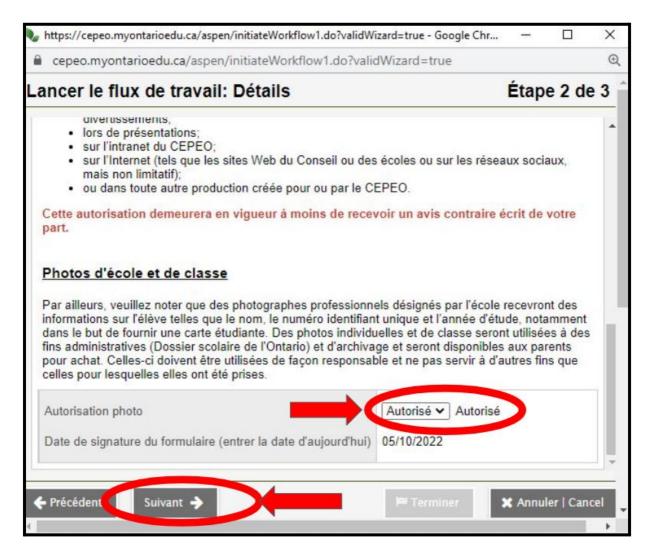




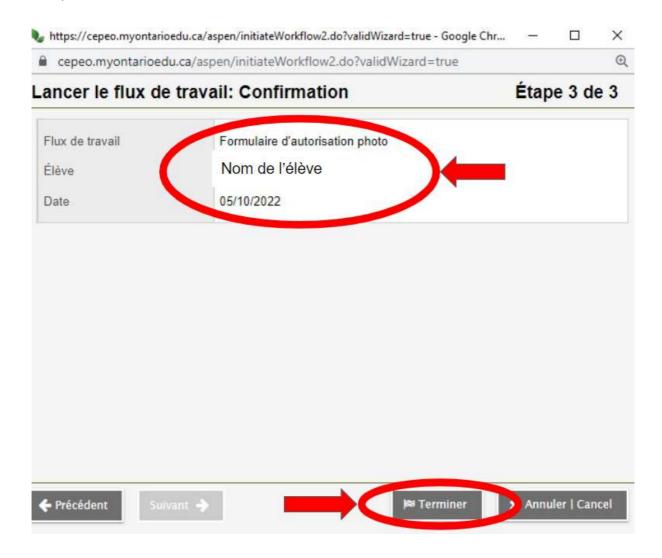
<u>Étape 2</u>: Au premier onglet, renseignez votre choix (Autorisé) et cliquez bouton Suivant.

- Utiliser la barre sur le côté gauche pour descendre jusqu'au bas de la page.





<u>Étape 3</u>: Au deuxième onglet, vérifiez les informations et cliquez sur le bouton Terminer.



Le parent qui ne souhaite pas autoriser la publication des photographies de son enfant ne doit pas compléter ce formulaire, donc aucune action n'est requise. Si le formulaire est complété par erreur, suivez les étapes du point 2 (ci-dessous) pour effectuer le retrait.

2. En cas de retrait d'une autorisation préalablement donnée

Lorsqu'un parent change d'avis, il pourra amorcer un nouveau formulaire pour retirer l'autorisation donnée. Suivre la démarche du point 1 puis choisir l'option Retiré.

Si vous éprouvez des difficultés techniques avec le Portail Famille, nous vous invitons à communiquer avec un membre du centre d'aide aux utilisateurs à portail.famille@cepeo.on.ca ou à composer le 613 742-8960, poste 3003.

Consulter les autres guides :

- Navigation sur le Portail Famille
- <u>Guide pour les nouveaux parents Portail Famille</u>
- <u>Guide pour les parents existants Portail Famille</u>
- <u>Guide formulaire d'exemption NPP 162</u>